

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 64, printemps 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16048ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (1995). Avis et prises de position. *Continuité*, (64), 56–58.

Le chemin des Patriotes



À Mont-Saint-Hilaire, le projet d'assainissement des eaux menace le chemin des Patriotes, qui longe la rivière Richelieu et rappelle la victoire des Patriotes à

Saint-Denis et leur défaite à Saint-Charles. Le chemin a reçu une reconnaissance toute particulière, tant pour son histoire que pour ses attraits naturels. Le conseil

municipal ainsi que le ministère des Transports veulent profiter du projet d'assainissement pour élargir la route sur toute la distance, y construire une piste cyclable et déménager les poteaux de téléphone en les rapprochant des terrains résidentiels. Or, des arbres, dont plusieurs centenaires, ainsi que plusieurs maisons bordent la route. Ces réaménagements impliquent, par conséquent, une coupe d'arbres massive qui affectera irrémédiablement l'intégrité du paysage. Ils menacent les édifices patrimoniaux qui longent le chemin.

Le CMSQ appuie les citoyens qui s'opposent à ce projet en rappelant au maire, aux conseillers et à la

conseillère leur responsabilité à l'égard du patrimoine de leur municipalité et la nécessité de se conformer à des critères reconnus en matière de patrimoine et d'aménagement paysager. Des pourparlers ont présentement lieu entre la municipalité et le comité de sauvegarde du chemin des Patriotes, sous l'égide du député de Borduas qui désire voir le dossier évoluer. Le cas du chemin des Patriotes illustre l'urgence d'agir pour la préservation des paysages. Cette question est précisément le thème d'un prochain colloque qui aura lieu en juin à Québec et qui réunira les principaux intervenants en la matière. Le CMSQ suit les négociations de près.

La station piscicole de Gaspé sera-t-elle citée ?

L'automne dernier, le gouvernement provincial annonçait la fermeture de la station piscicole de Gaspé au courant de l'année 1995-1996. Gasp'Art, organisme sans but lucratif ayant entre autres buts celui de la préservation du patrimoine de Gaspé, demande à la municipalité la citation de la station piscicole en tant que site du patrimoine.

L'intérêt particulier du site est évident. Cette station piscicole fondée en 1875, l'une des premières au Canada, s'insère dans un décor naturel enchanteur et ses bâtiments, composés de larmiers cintrés inspirés du manoir LeBouthillier de

L'Anse-au-Griffon, ont été construits en 1931 sur les vestiges d'un moulin à bois détruit en 1758 par les troupes du général Wolfe. Il s'agit également d'un élément important du tourisme local. Plus de 15 000 personnes en font la visite chaque année. Le CMSQ a appuyé par écrit la demande de Gasp'Art faite à la municipalité. Un comité a également été mis sur pied par l'organisme afin d'étudier la possibilité de continuer les opérations de la station sans aide gouvernementale. D'autres solutions sont envisageables, mais la citation, si elle est notifiée au procès-verbal de la municipalité, permettra



un contrôle plus strict dans l'éventualité d'un changement de vocation.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette initiative locale. Les résidents d'une région sont les meilleurs gardiens de leur patrimoine à condition, bien sûr, que

Les bâtiments de la station piscicole de Gaspé, fondée en 1875, datent de 1931. Ils sont érigés sur les vestiges d'un moulin à bois de la fin du Régime français.
Photo : Claude Forest

les critères reconnus en matière de restauration et de mise en valeur du patrimoine leur servent de balises.

Faubourg Québec



En dépit de la contestable implantation du premier bloc de condominiums sur les vestiges des débuts de Montréal, le potentiel archéologique demeure très important dans ce secteur qui constituait l'extrémité est du Vieux-Montréal, nonobstant le terme faubourg accolé au nom du projet. Si la densification de la population demeure une condition essentielle à la revitalisation de ce quartier historique, la position adoptée par le CMSQ demeure (voir *Continuité* n° 60, printemps 1994) la réévaluation du sort réservé à ces rares et précieux vestiges de l'histoire

Difficile d'imaginer que sous cette construction sans caractère se trouvent les plus anciennes traces de l'histoire mont-réalaïse... Pourra-t-on sauvegarder les rares vestiges qui subsistent encore dans le secteur du bastion Québec ?

Photos : Pierre Ramet

de Montréal. Le projet pourrait fort bien se poursuivre à l'est et au nord pendant la redéfinition du secteur du bastion Québec. Il n'y aurait rien de honteux à modifier le concept original pour préserver ces émouvants témoignages de l'évolution de l'une des plus grandes villes françaises. Au contraire, les générations futures ne nous en seraient-elles pas reconnaissantes ?

À Mont-Laurier et à Sorel

Des citoyens sensibles à la cause du patrimoine et convaincus que l'évolution ne passe pas nécessairement par la démolition se sont mobilisés pour conserver deux bâtiments étroitement associés à leur histoire locale. À Mont-Laurier, c'est la petite gare désaffectée qui se trouve menacée, tandis qu'à Sorel, il s'agit de la vieille caserne de pompiers. Dans l'un et l'autre cas, les bâtiments et ce qu'ils évoquent font partie de la mémoire collective et mériteraient à ce titre de trouver une nouvelle vocation.



Le site LeBer

Le site LeBer témoigne de l'occupation du sol aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il constitue un élément inestimable de notre patrimoine collectif.
Photo : Royal Ontario Museum

À Verdun, sur l'île des Sœurs, l'exceptionnel ensemble archéologique des XVII^e et XVIII^e siècles aura, d'une certaine manière, bénéficié de la triste expérience du Faubourg Québec. En réponse à ses questions quant à l'avenir de ce site unique en bordure du fleuve, près du pont Champlain, la municipalité de Verdun a répondu au CMSQ qu'elle n'avait « nullement l'intention de détruire ces vestiges et qu'éventuellement elle pourrait effectuer une mise en valeur en surface de ce site ».

De son côté, le ministère de la Culture et des Communications entend procéder cet été à « une fouille finale ». Mais ensuite ? Il

importe ici de rappeler que les informations issues de la recherche archéologique, aussi riches soient-elles, ne peuvent en aucun cas se substituer à la conservation intégrée. Les deux vont de pair. Ce site doit non seulement être étudié, il doit être conservé. Un comité restreint ne peut seul décider du sort de ce patrimoine collectif. La population doit avoir véritablement accès à l'information, tel que le stipule l'article 2 de la *Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique*, adoptée par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et sites) en 1990.

Le dossier Place Royale

Les préoccupations des citoyens québécois quant à la restauration et au développement de Place Royale remontent aux années 1970. Depuis ce temps, le dossier n'a aucunement évolué puisque les mêmes questions se posent toujours en 1995. Au début de la décennie, on a assisté à une recrudescence d'études qui répondent à l'intérêt de la population vis-à-vis les orientations de sauvegarde et de développement qui seront éventuellement retenues.

Voilà que ces études ont été mises de côté, sans l'assentiment des intervenants concernés. Une toute nouvelle proposition prônant la muséification du site est maintenant favorisée. Le Conseil des monuments et sites, qui s'est prononcé à plusieurs reprises pour la mixité des fonctions à Place Royale et la présence de citoyens, ne saurait être favorable à une telle position. Par conséquent, le Conseil a demandé de rencontrer d'urgence les différents intervenants dans le dossier afin de discuter des orientations les plus appropriées à la restauration et au développement du site.

Mise en valeur du site de pêche Déry



Le site Déry, situé à Pont-Rouge, dans le comté de Portneuf, a fait l'objet d'une consultation publique en février dernier. La Corporation du vieux moulin Marcoux, qui est propriétaire de la maison Déry et de son site, souhaitait, en créant une commission consultative, obtenir l'opinion de la population locale et régionale, de même que celle des intervenants en patrimoine sur les avenues de développement et de mise en valeur possibles pour ce site.

Rappelons que le site Déry a été classé en 1984, qu'il comprend une maison, la maison Déry (restaurée en 1988), et une étendue de terrain assez vaste, bordée par la rivière Jacques-Cartier dans laquelle on pêche à nouveau le saumon depuis maintenant 10 ans. Des travaux de réfection de la route ainsi que du réseau d'aqueduc et d'égout ont été achevés au cours des dernières années, permettant à nouveau un accès facile au site.

À cette étape de réorientation de l'intervention sur le site, le CMSQ a émis les souhaits suivants dans le

La maison Déry, à Pont-Rouge, a été restaurée en 1988.

Photo : Louise Mercier

mémoire qu'il a déposé à la commission consultative. D'une part, il désire que l'intégrité des lieux soit préservée et que l'intervention de mise en valeur du site soit légère et réversible, et d'autre part, que la population locale, qui a été un facteur de succès déterminant dans la mise en valeur du moulin Marcoux, soit à nouveau impliquée et motivée à participer au développement du site. Bien entendu, toute pertinente que soit la consultation, l'orientation retenue devra faire l'objet d'une étude de faisabilité par une firme de consultants indépendante. Identifier clairement le potentiel touristique du site, bien cibler les besoins de la clientèle locale et régionale, assurer une présence permanente sur le site pour le protéger contre le vandalisme, créer des partenariats novateurs pour le financement des opérations du site : ce sont là des défis auxquels sera confrontée la corporation dans l'avenir immédiat. Les développements sont à suivre...

Un forum sur le patrimoine dans les Laurentides

À Saint-Eustache, le vendredi 3 mars 1995, dans le cadre de la commission des Laurentides sur l'avenir du Québec, se tenait un forum dont l'objet unique était le patrimoine. C'est le seul endroit au Québec où un forum sur ce thème a eu lieu. Cette initiative de la Société régionale de Deux-Montagnes illustre bien la vitalité des organismes en région. De Saint-Eustache à Mont-Laurier, une trentaine de personnes se sont déplacées, représentant la région des Laurentides dans toute sa diversité. Le CMSQ y avait également

son représentant. Le niveau des discussions fut très élevé et l'ensemble des participants a constaté l'urgence d'agir dans ce domaine. On a exprimé également le désarroi des organismes et des citoyens devant le peu d'appui des élus de tous les niveaux. Des recommandations ont été faites à l'effet que le Québec assure la transmission de notre patrimoine naturel et culturel aux générations futures et que les politiques de l'État soutiennent les citoyens pour promouvoir et défendre leurs valeurs communautaires.

Les membres du comité Avis et prises de position

Diane Archambault-Malouin, historienne de l'art ; Jean Belisle, historien ; Clermont Bourget, urbaniste ; Denise Caron, APMAQ ; Denis Couillard de l'Espinay, ingénieur ; Claudine Deom, étudiante ; Bernard Gagné, architecte ; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture ; Jacqueline Halle, historienne ; Jacques Laberge, consultant en urbanisme ; Louis Larochelle, formation en architecture ; Pierre Larochelle, professeur ; Diane Leblanc, historienne de l'art ; Michel Lessard, historien ; Clément Locat, ingénieur APMAQ ; Pierre Maranda, anthropologue ; André Michel, muséologue ; Pierre Ramet, historien.

Les personnes-ressources du comité Avis et prises de position

Abitibi : Marc Côté ; Bas-Saint-Laurent : Clermont Bourget ; Charlevoix : Serge Gauthier ; Chaudière-Appalaches : Michel Lessard ; Côte-Nord : Pierre Frenet ; Estrie : Johanne Lacasse ; Gaspésie : Jean-Marie Fallu ; Montréal : Diane Archambault-Malouin ; Outaouais : Denise Latrimouille ; Saguenay-Lac-Saint-Jean : Russel Bouchard ; Trois-Rivières : Jean Roy.

Vous connaissez un monument ou un site en péril ? Contactez-nous :

Pierre Ramet, agent de liaison

Comité Avis et prises de position, région de l'Ouest du Québec
6130, rue de Bienville, Brossard (Québec) J4Z 1W8
Tél. : (514) 926-2204 Téléc. : (514) 926-2136

Nancy Vaillancourt, agente de liaison

Comité Avis et prises de position, région de l'Est du Québec
Conseil des monuments et sites du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél. : 1-800-494-4347 (418) 647-4347
Téléc. : (418) 647-6483